



Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

Conditions générales

pour tous les cours de formation (y compris les examens) et autres manifestations de la Fédération Suisse des Désinfestateurs (ci-après dénommée FSD).

Inscription et frais de participation

L'inscription peut se faire au moyen du formulaire d'inscription ou via le masque de saisie correspondant sur le site Internet de la FSD. L'inscription est contraignante pour le participant. Le participant accepte que les données de son inscription soient enregistrées et traitées par voie électronique en vue d'un usage interne. Les inscriptions écrites doivent être adressées à : Par courrier : Fédération Suisse des Désinfestateurs, Kapellenstrasse 14, case postale, CH-3001 Berne ou par fax : 058 796 99 03. Les inscriptions sont prises en compte selon leur ordre d'arrivée (sous réserve du paiement dans les délais). Les participants reçoivent une confirmation du cours par e-mail ou par courrier. Le programme détaillé est envoyé par courrier séparé en temps utile avant le début de la formation. La documentation est remise le jour de la formation ou envoyée plus tard dans le cas de formations continues.

Les frais de cours ou de participation varient en fonction du cours ou de la manifestation et sont mentionnés dans les descriptions du cours ou de la manifestation. Ces frais s'entendent toujours pour une personne. Après son inscription, le participant reçoit une facture pour les frais de cours ou de participation qui doit être réglée sans escompte avant le début du cours ou de la manifestation.

Inscription définitive

L'inscription est définitive et ne peut plus être annulée. En cas d'empêchement, la totalité des frais de cours doit être payée. Vous avez toutefois la possibilité de désigner une autre personne qui participera au cours à votre place, aux mêmes conditions. Dans des cas exceptionnels, indépendants de la volonté du participant (p. ex. en cas de maladie grave), vous pouvez toutefois demander une réduction des frais en adressant une demande motivée à la responsable du cours. La décision concernant une éventuelle réduction des frais est prise en accord avec le comité de la FSD.

Déroulement

La FSD se réserve le droit d'annuler des cours pour des raisons d'organisation (un manque de participants p. ex.). Les frais de participation déjà payés sont dans ce cas remboursés. La FSD se réserve aussi le droit de procéder à des changements d'horaire, de locaux et de personnel enseignant et d'apporter de légères modifications au programme de cours. En cas de désistement d'un enseignant, la direction des cours veillera à le remplacer par une personne équivalente. Le participant ne peut prétendre à aucune indemnisation financière de la part de la FSD. La direction des cours se réserve le droit d'exclure de façon motivée des participants d'un cours. Les motifs d'exclusion d'un cours sont notamment le non-paiement des frais de cours ainsi que des faits graves (comportement inapproprié, diffamation, harcèlement, dégradations volontaires, etc.). Dans ces cas, les frais de cours sont dus dans leur totalité, ce qui signifie qu'il n'y a aucun remboursement partiel, ni annulation des frais de cours.

Responsabilité et assurance

La direction des cours et la FSD déclinent toute responsabilité pour elles-mêmes ou pour les personnes qu'elles ont mandatées. L'assurance est à charge du participant. La FSD ne peut être tenue responsable en cas de vol et de perte d'objets.

Droits de propriété intellectuelle et autres droits

Le participant et l'organisateur s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la législation sur les droits de propriété intellectuelle.

Tous les droits pour les documents fournis pendant le cours restent l'entière propriété de la FSD. Les documents ne peuvent donc pas être copiés ni reproduits sans l'autorisation expresse de la FSD.

Clause de sauvegarde

Si une disposition du présent contrat s'avère être ou devenir invalide ou si le contrat présente certaines lacunes, cela n'affecte en rien la validité juridique des autres dispositions. La disposition invalide sera dans ce cas remplacée par une disposition qui se rapproche le plus du sens de la disposition invalide.

For juridique

Le for juridique compétent en cas de litiges résultant des présentes conditions générales est le siège de la FSD.

Berne, le 14.06.2023